

Intitulé de l'UE	Activités physiques et sportives (Partie I)
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Line MARTROYE Sonia WELLENS	68	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Activités physiques et sportives - Partie 1	68h	Line MARTROYE Sonia WELLENS Krystel BAVIER Véronique DELMELLE Alexis DEWEZ Caroline GODART Magali RANDOUR Olivier VEYS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Activités physiques et sportives - Partie 1 : 4h de théorie, 64h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Activités physiques et sportives - Partie 1 : Français

Connaissances et compétences préalables
cours de psychologie générale, PPHI, Psychomotricité, Anatomie, Physiologie

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etre un acteur institutionnel et social engagé • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates • Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles • Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

Acquis d'apprentissage spécifiques
Sports adaptés: Adapter en fonction d'un handicap physique, sensoriel ou mental l'accès aux différentes disciplines sportives de compétition ou de divertissement.

Appliquer les différentes techniques: Style brasse, remorquage d'un mannequin, plongeon, endurance 800m, repêcher un objet à 3 m, brevet élémentaire de sauvetage(BES)

Contenu de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 1

? **Module Natation** : participation active à toutes les séances + exigences minimales :

- Test d'endurance 800 m ;
- Test du brevet élémentaire de sauvetage (BES) : Enchaîner le saut du sauveteur, 2 longueurs

en nage ventrale tête hors de l'eau, plongeon du canard, repêchage du mannequin à 2 mètres minimum de profondeur (3 essais sont autorisés) et remorquer le mannequin sur 20 mètres en maintenant le visage du mannequin hors de l'eau.

? **Module Sports Adaptés** :

- participation active à toutes les séances théoriques et pratiques
- participation à 2 journées de compétition de sports adaptés(SOB,...)

Méthodes d'enseignement

Activités physiques et sportives - Partie 1 : approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, activités pédagogiques extérieures

Supports

Activités physiques et sportives - Partie 1 : syllabus, notes d'exercices, cf. contrat de cours

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Activités physiques et sportives - Partie 1 : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Activités physiques et sportives - Partie 1 :

60% pour la natation Q1 50% et Q2 50%(Évaluation continue 50% - Examen pratique 50%)

40% pour les sports adaptés: examen écrit 50% **participation aux 2 journées compétitions de sports adaptés 50%**

? Les évaluations se font de façon continue à travers les différents modules proposés. Elles peuvent se faire sous forme d'épreuves pratiques et/ou écrites.

? **La participation aux cours est obligatoire** suivant le Règlement Général des Etudes et des Examens et selon les modalités reprises dans la 1ère partie du règlement de l'Education Physique. Un coefficient de pondération relatif aux présences est pris en compte.

? Le savoir-être est évalué et un comportement adéquat est exigé.

? **L'évaluation en natation est éliminatoire.** La production de brevets obtenus antérieurement dans un autre établissement n'est pas pris en compte !

? Un échec grave, égal ou inférieur à 35% de la note se rapportant à l'un des deux modules entraîne un échec dans la discipline.

? **Toute absence à une des épreuves** (Natation ou Sports adaptés ou la Participation aux Special Olympics Belgium ou autre évènement sportif) **sera sanctionnée d'une absence à tout l'Activité d'Apprentissage.**

Le règlement précise, en outre, que l'étudiant doit prendre régulièrement connaissance des indications portées aux tableaux d'affichage, aux valves électroniques ainsi que sur leur adresse e-mail HEH (article 6).

Année académique : **2019 - 2020**